

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 À 18 HEURES 30

N° 3 – 133 / 2013 : DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES OPAH COMMUNAUTAIRES 2013
 POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'An Deux Mille Treize, le 2 juillet 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Noël RAMON,

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 35

Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

N° 3 – 133 / 2013 : DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES OPAH COMMUNAUTAIRES 2013 POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pilote : Territoire d'agglomération-Habitat

Autres services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget, Affaires Juridiques et Marchés Publics

Monsieur Claude JULIEN rapporteur,

Par délibération en date du 27 novembre 2012, la communauté d'agglomération a décidé de proroger d'un an la durée des deux conventions d'OPAH communautaires Centres bourgs de l'Albigeois et Quartiers d'Albi.

La réforme 2013 des aides de l'Anah et de l'Etat modifie les règles d'intervention des financeurs en faveur des propriétaires bailleurs et occupants d'OPAH.

Ces modifications nationales portent principalement sur :

- un relèvement des plafonds de ressources des propriétaires occupants, ouvrant par là même l'éligibilité aux aides d'OPAH à un plus grand nombre de propriétaires,
- une augmentation des taux et montants de subvention pour travaux dont ceux relatifs aux économies d'énergie, pour les propriétaires occupants et bailleurs.

Compte tenu de cette situation et des conclusions du bilan d'OPAH communautaires 2012 - augmentation des demandes de travaux de maintien à domicile insuffisamment financés, travaux d'économie d'énergie bien financés aujourd'hui par l'ensemble des aides d'OPAH- il convient d'adapter le dispositif d'aides communautaires pour travaux d'OPAH 2013 tel que présenté en annexe.

Je vous propose donc :

- d'approuver le nouveau dispositif d'aides financières communautaires 2013 pour travaux d'amélioration de l'habitat réalisés dans le cadre des deux OPAH communautaires Centres Bourgs de l'Albigeois et Quartiers d'Albi, en complément des aides accordées par l'Anah et des autres financeurs.

- de préciser que :

- les conditions de mise en œuvre des aides communautaires s'appliqueront comme prévu aux projets de réhabilitation préalablement agréés et subventionnés par l'Anah,
- le montant définitif de l'aide communautaire attribuée à chacun des projets de réhabilitation d'OPAH, fera l'objet d'une délibération spécifique.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois 2007-2013,

VU les délibérations N° 4 – 178 / 2012 et N° 4 - 179 / 2012 et annexes portant approbation des avenants n° 3 aux conventions d'OPAH communautaires Centres Bourgs de l'Albigeois et Quartiers d'Albi : prorogation d'un an

VU l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération réuni le 14 mai 2013,

VU le dispositif d'aides financières communautaires 2013 pour travaux d'amélioration de l'habitat réalisés dans le cadre des deux OPAH communautaires Centres Bourgs de l'Albigeois et Quartiers d'Albi, présenté en annexe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

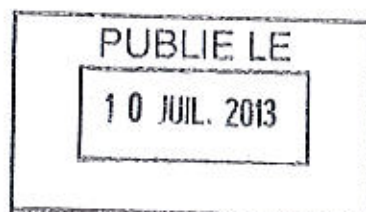
D'APPROUVER le dispositif d'aides financières communautaires 2013 pour travaux d'amélioration de l'habitat réalisés dans le cadre des deux OPAH communautaires Centres Bourgs de l'Albigeois et Quartiers d'Albi, en complément des aides accordées par l'Anah et des autres financeurs,

DIT QUE :

- les conditions de mise en œuvre des aides communautaires s'appliqueront comme prévu aux projets de réhabilitation préalablement agréés et subventionnés par l'Anah,
- le montant définitif de l'aide communautaire attribuée à chacun des projets de réhabilitation d'OPAH, fera comme prévu l'objet d'une délibération spécifique,
- les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants.

AUTORISE monsieur le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2013,



OPAH communautaires Centres Bourgs de l'Albigeois et Quartiers d'Albi

Aides financières 2013 : Propriétaires Occupants

Propriétaires Occupants							
CATEGORIE DE TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	Anah				Agglo		Région Midi Pyrénées
	plafond travaux HT	taux, prime	revenus	montant max/logt	taux subv. prime	montant max/logt	
Travaux lourds sur logement indigne	50 000 €	50%	Très modestes Modestes	25 000 €	7%	3 500 €	Eco chèque
Travaux lourds sur logement très dégradé				25 000 €	7%	3 500 €	
Travaux de Petite LHI	20 000 €	50%	Très Modestes Modestes	10 000 €	7%	1 400 €	
Travaux pour l'autonomie de la personne		50%	Très modestes	10 000 €	10 %	2 000 €	
		35%	Modestes	7 000 €	5%	1 000 €	
« Habiter Mieux »		50%	Très Modestes	10 000 €			
		35%	Modestes	7 000 €			
Travaux économie Energie éligibles à l'ASE gain énergétique ≥ 25%		Prime 3 500 €	Très modestes Modestes			Prime 500 €	1 500€
Autres travaux	5 714 €	35%	Très Modestes	2 000 €	30%	1 714 €	

Plafond de ressources pour être éligible aux aides OPAH 2013

Revenu fiscal de référence 2011

Nombre de personne composant le ménage	Plafond de ressources "très modestes"	Plafond de ressources "modestes"
1	14 173 €	18 170 €
2	20 728 €	26 573 €
3	24 930 €	31 957 €
4	29 123 €	37 336 €
5	33 335 €	42 736 €
par personne supplémentaire	4 200 €	5 382 €



OPAH communautaires Centres Bourgs de l'Albigeois et Quartiers d'Albi

Aides financières 2013 : Propriétaires Bailleurs

Propriétaires Bailleurs									
CATEGORIE DE TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	Grille dégradation	Grille Insalubrité	Justificatif	Anah			Agglo		Région Midi Pyrénées
	Indice de dégradation	Coefficient insalubrité		plafond travaux HT	taux subvention	montant max/logt	taux sub prime	montant max/logt	
Travaux lourds sur logement indigne		insalubrité > 0,4 (Avis CLAH)		80 000 € (1 000€/m²)	35%	28 000 €	2%	1 600 €	Eco chèque
Travaux lourds sur logement très dégradé	> ou = 0,55					28 000 €		1 600 €	
Travaux de Petite LHI *		0,4 > insalubrité > 0,3 (Avis CLAH)		60 000 € (750€/m²)	35%	21 000 €	4%	2 400 €	
Travaux pour l'autonomie de la personne			Décision CDAPH ou GIR			21 000 €	1%	600 €	
Travaux sur logement dégradé	0,35 <= ID < 0,55			60 000 € (750€/m²)	25%	15 000 €	3%	1 800 €	
Travaux d'amélioration thermique			Gain énergétique ≥ 35%		25% Prime 2 000 €	15 000 €	15€/m²	1 200 €	
Travaux suite à procédure RSD ou contrôle de décence			Procédure RSD, contrôle décence CAF		25%	15 000 €	2%	1 200 €	
Travaux de transformation d'usage			Local autre qu'habitation		25%	15 000 €	3%	1 800 €	

A noter :

- L'indice de dégradation fixe le taux de subvention correspondant
- **Surface plafond financée par logement : 80 m²**

Règles départementales Anah :

- Pour toute demande d'aide de propriétaire bailleur, un logement sur 3 sera obligatoirement en loyer très social
- **Etiquette énergétique minimum après travaux : D**
- Les transformations d'usage ne sont pas prioritaires, elles seront soumises à l'avis de la CLAH (Commission Locale Amélioration Habitat)